

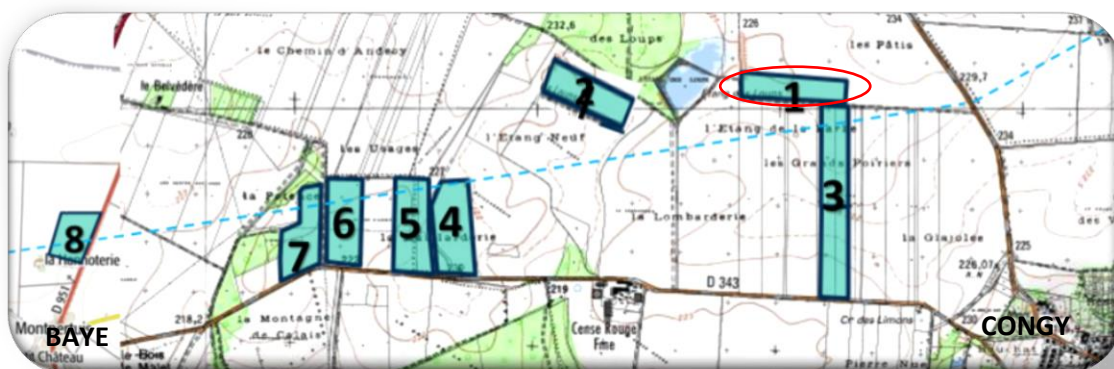


Pourquoi avoir choisi la localité de CONGY ?

Le lieu-dit Les Pâtis a été choisi car il est central par rapport aux apporteurs d'intrants, agricoles et agroalimentaires, et limite ainsi l'impact des transports de matières. Situé à proximité des axes routiers principaux et du réseau de gaz naturel, il facilite également l'injection du biogaz dans le réseau. L'implantation est éloignée de plus d'1 km des premières habitations (après prise en compte des contributions des élus et riverains).

Recherche parmi 8 parcelles identifiées ?

Après une recherche intégrant l'ensemble des critères et contraintes liés à un projet de méthanisation, il a été étudié 8 parcelles présentant la possibilité d'accueillir l'unité de DIGEO. Ci-dessous le tableau de ces parcelles selon les critères intégrant l'épicentre du projet, l'environnement, la population, l'agriculture et viticulture locale, la limitation de l'impact sonores, visuelles et olfactif et la maîtrise foncière.



Projet de territoire : rester dans la zone des porteurs de projet, les agriculteurs

Environnemental : limiter les flux de camions pour le transport des intrants et des digestats

Economique : le transport de matière liquide ne peut se faire que sur de courtes distances (concerne les lisiers et le digestat liquide)

Contrainte de localisation par rapport à la canalisation de transport :

Absence d'un réseau de distribution sur le territoire des exploitations

Limiter les frais de raccordements, importants pour de l'injection dans le réseau de transport (1 000 € / ml) à distance maximum de 200m

Eviter la traversée de champs par la canalisation, nécessitant des servitudes de la part des exploitants

La canalisation doit toutefois passer en périphérie de la limite de propriété du projet et non en milieu, car cela engendre des contraintes d'implantation en rapport avec l'étude de danger à distance minimum de 50m

Eloignement vis-à-vis des riverains :

Habitation la plus proche à plus de 1 km

Limiter les impacts sonores, olfactives et visuelles sur les riverains

Accès routier :

Eviter la traversée des villages par les tracteurs et camions transportant intrants et digestats

Le terrain actuel permet d'éviter la traversée de Congy par des camions, hormis les apports de fumier et lisier qui sont déjà existants

Intégration de l'unité dans son environnement :

Non co-visibilité entre le projet et les coteaux

Limiter les impacts sur la faune et flore

Eviter le déboisement et les lisières de forêt

Distance minimale à respecter par rapport à des zones humides

Maitrise foncière :

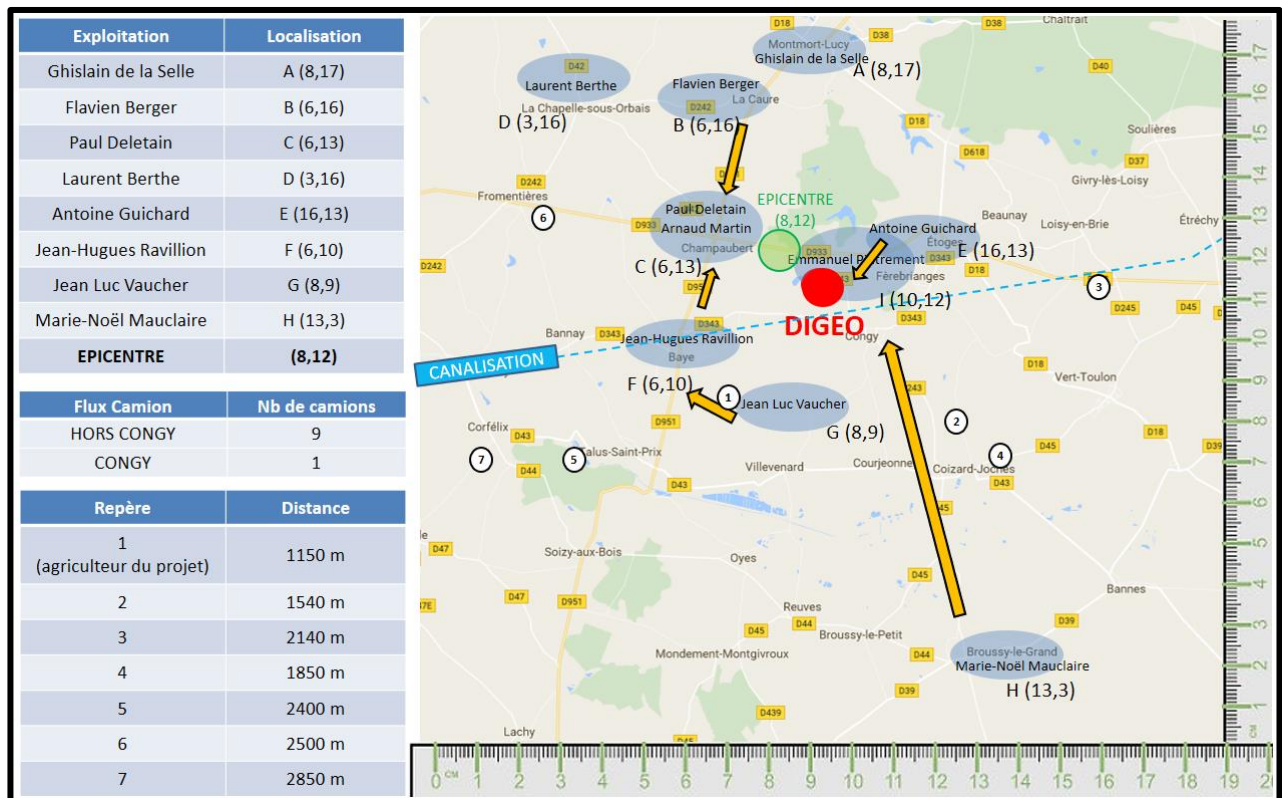
Le propriétaire de la parcelle du terrain d'implantation est actionnaire du projet, facilitant la maîtrise foncière

D'autres propriétaires ont été sondés sur les communes de Congy et Baye, sans retour positif de leur part

CHOIX DU TERRAIN POUR DIGEO							ECHELLE DE CHOIX (de 1 à 5, 1 étant le plus impactant)	
Numéro de la Parcelle	Critères						TOTAL	
	Epicentre du projet (limiter les flux de camion)	Proximité de la canalisation (attention à la zone d'exclusion, prévention des risques liés à la proximité de la canalisation)	Eloignement du voisinage (limitation des impacts sonores, visuelles et olfactif)	Eviter au maximum la traversée des villages par les tracteurs et camions	Intégration de l'unité dans son environnement (limiter l'impact faune et flore, déboisement, limiter les zones humides et co-visibilité)	Maitrise foncière (possibilité d'achat du terrain)		
1	5	4	5	5	4	5	28	
2	5	4	4	2	5	2	22	
3	3	3	3	5	1	1	16	
4	2	3	2	2	2	1	12	
5	1	3	1	2	1	1	9	
6	1	3	1	2	1	1	9	
7	1	3	1	2	1	1	9	
8	1	3	1	3	2	1	11	

Plan de représentation du projet et des critères de choix du terrain :

Ci-dessous un visuel représentant l'épicentre du projet par rapport aux différentes exploitations, la localisation du projet, la canalisation, les flux des camions du projet (plus particulièrement la traversée de CONGY), ainsi que l'éloignement des différentes habitations.



Suite aux ateliers réalisés avec le conseil municipal de Congy, DIGEO a accepté de décaler le terrain de l'unité au fond de la parcelle sélectionnée, nécessitant l'allongement du raccordement et de la voie d'accès, ainsi que la reprise de multiples études déjà lancées.

Étude sites potentiels et validation de l'implantation

Étude sites potentiels et validation de l'implantation

8 parcelles identifiées et étudiées sous plusieurs critères :

Obligation de trouver un terrain au centre des différentes exploitations agricoles concernées :

Projet de territoire : rester dans la zone des porteurs de projet, les agriculteurs

Environnemental : limiter les flux de camions pour le transport des intrants et des digestats

Economique : le transport de matière liquide ne peut se faire que sur de courtes distances (concerne les lisiers et le digestat liquide)

Action carte : carte à réaliser en identifiant le barycentre des différentes exploitations (cf. Carte EPICENTRE DU PROJET)

Contrainte de localisation par rapport à la canalisation de transport :

Absence d'un réseau de distribution sur le territoire des exploitations

Limiter les frais de raccordements, importants pour de l'injection dans le réseau de transport (1 000 € / ml) à distance maximum de 200m

Eviter la traversée de champs par la canalisation, nécessitant des servitudes de la part des exploitants

La canalisation doit toutefois passer en périphérie de la limite de propriété du projet et non en milieu, car cela engendre des contraintes d'implantation en rapport avec l'étude de danger à distance minimum de 50m

Action carte : ajouter le tracé de la canalisation de transport à la zone identifiée (cf. CARTE CANALISATION / PARCELLE)

Eloignement vis-à-vis des riverains :

Habitation la plus proche à plus de 1 km

Limiter les impacts sonores, olfactives et visuelles sur les riverains

Action carte : illustrer les distances entre les différentes habitations et le terrain (cf. CARTE DES DISTANCES DES HABITATIONS)

Accès routier :

Eviter la traversée des villages par les tracteurs et camions transportant intrants et digestats

Le terrain actuel permet d'éviter la traversée de Congy par des camions, hormis les apports de fumier et lisier qui sont déjà existants

Action carte : préciser le sens d'arrivée des matières (cf. CARTE DES FLUX DES INTRANTS)

Intégration de l'unité dans son environnement :

Non co-visibilité entre le projet et les coteaux

Limiter les impacts sur la faune et flore

Eviter le déboisement et les lisières de forêt

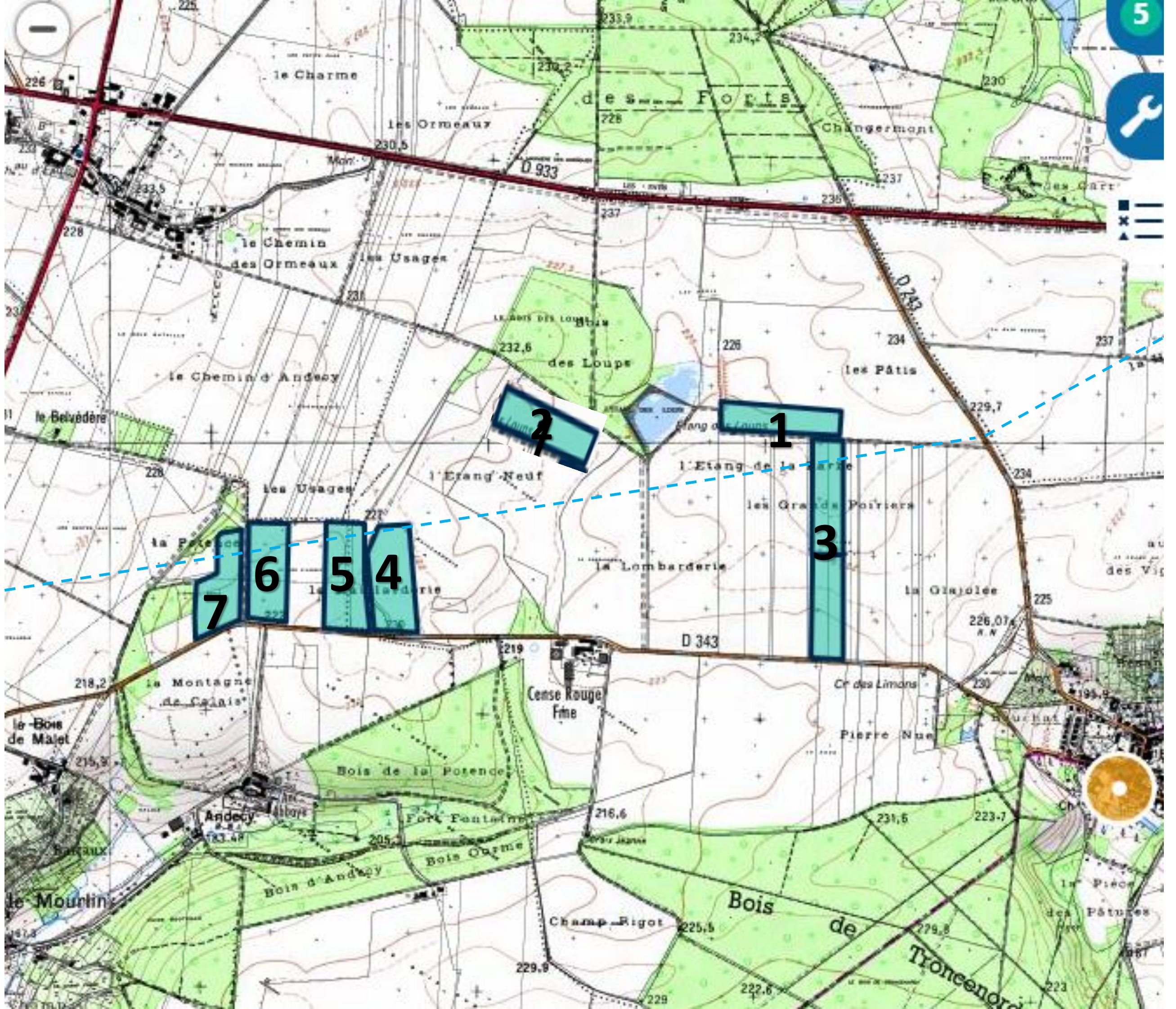
Distance minimale à respecter par rapport à des zones humides

Maitrise foncière :

Le propriétaire de la parcelle du terrain d'implantation est actionnaire du projet, facilitant la maitrise foncière

D'autres propriétaires ont été sondés sur les communes de Congy et Baye, sans retour positif de leur part

Suite aux ateliers réalisés avec le conseil municipal de Congy, DIGEO a accepté de décaler le terrain de l'unité au fond de parcelle sélectionnée, nécessitant l'allongement du raccordement et de la voie d'accès, ainsi que la reprise de multiples études déjà lancées.



2

1

3

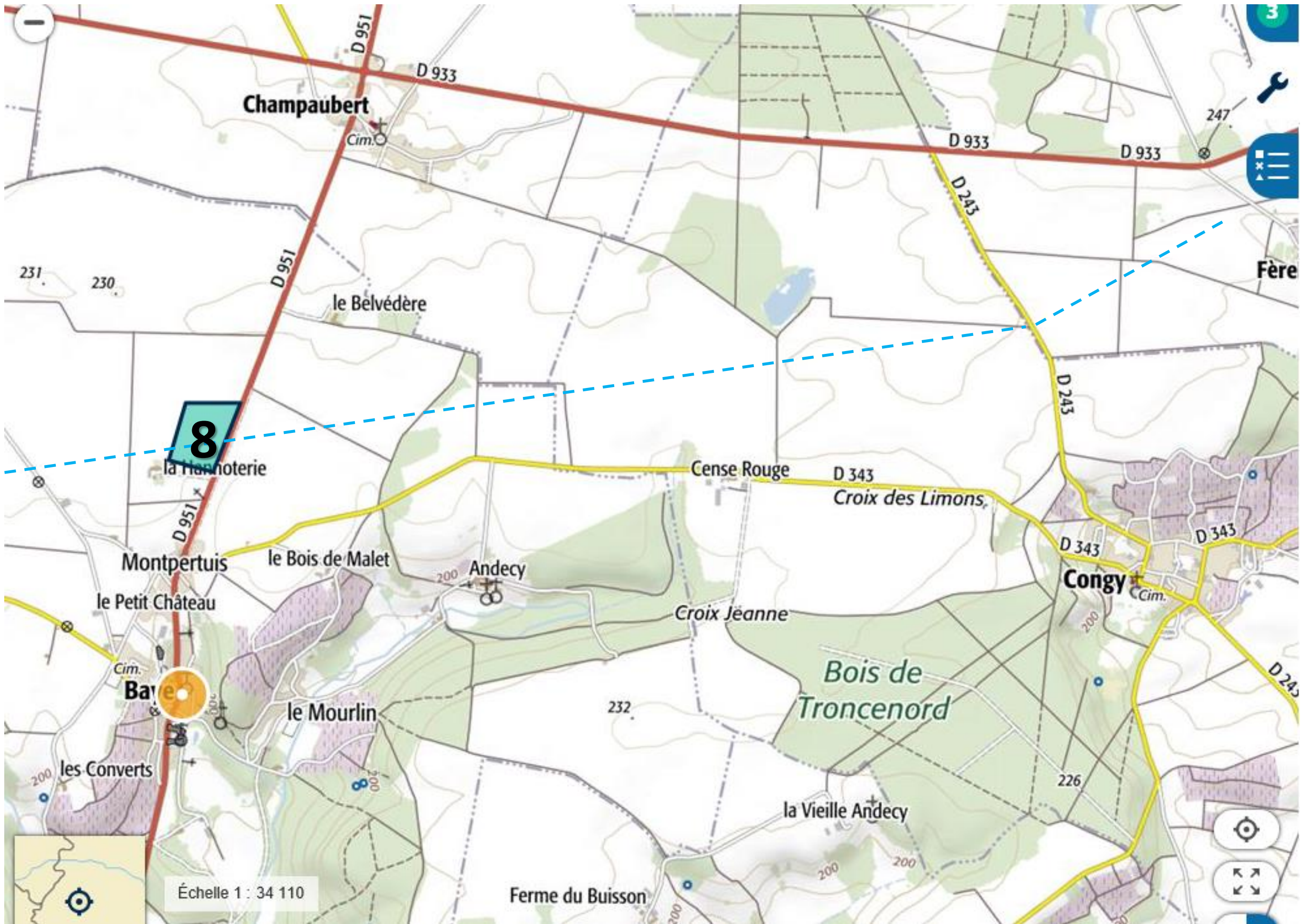
7

6

5

4





Échelle 1 : 34 110

8

Champaubert

Fère

Congy

Bar

Montpertuis

le Bois de Malet

Andecy

le Mourlin

le Petit Château

les Converts

Croix Jeanne

Bois de Troncenord

la Vieille Andecy

Ferme du Buisson

Cense Rouge

Croix des Limons

le Belvédère

la Harmerie

le Mourlin

231 230

232

226

247

D 951

D 933

D 933

D 933

D 243

D 243

D 343

D 343

D 343

D 243

D 951

D 951

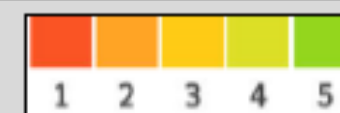
D 951

3



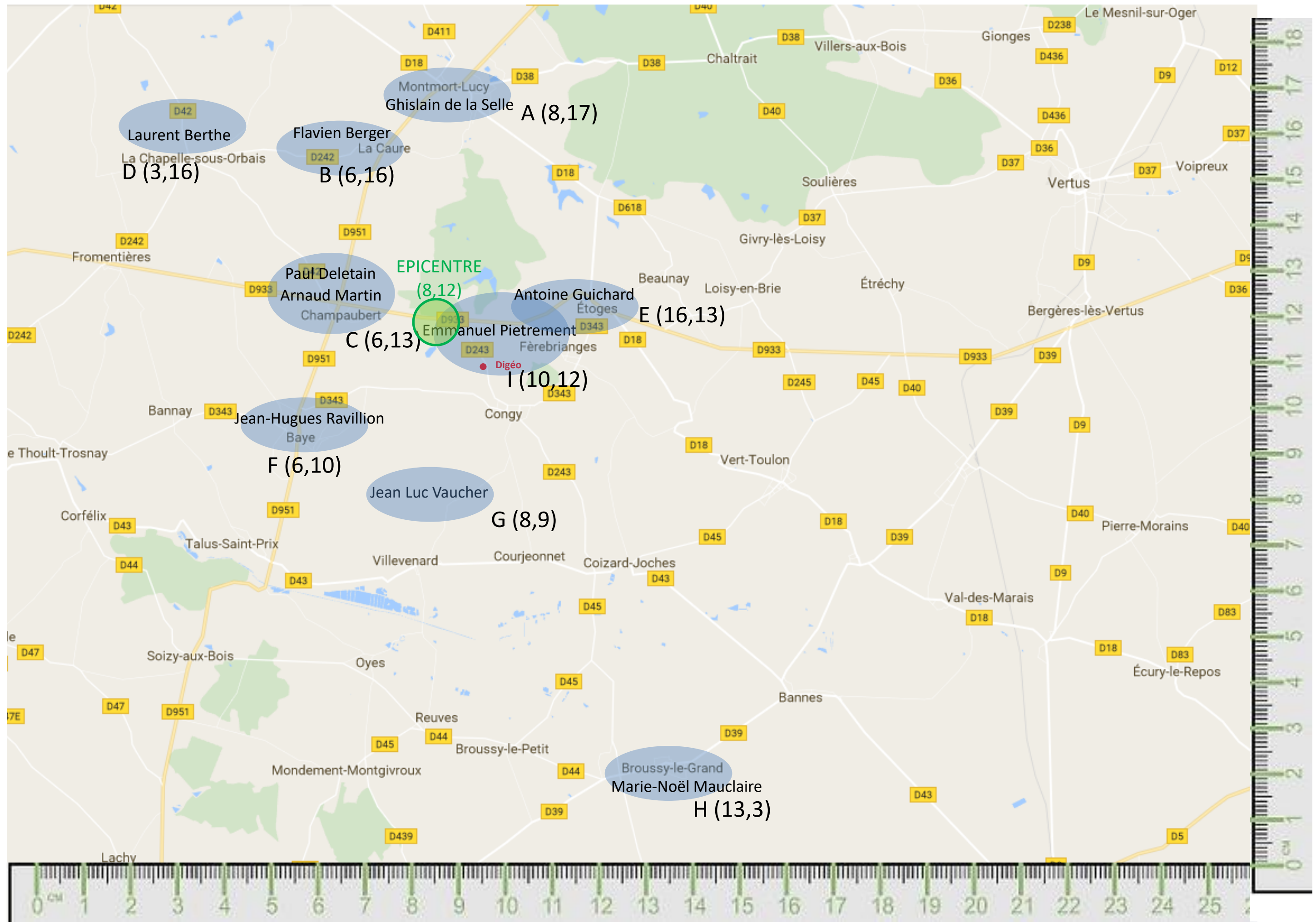
CHOIX DU TERRAIN POUR DIGEO

ECHELLE DE CHOIX
(de 1 à 5, 1 étant le plus impactant)

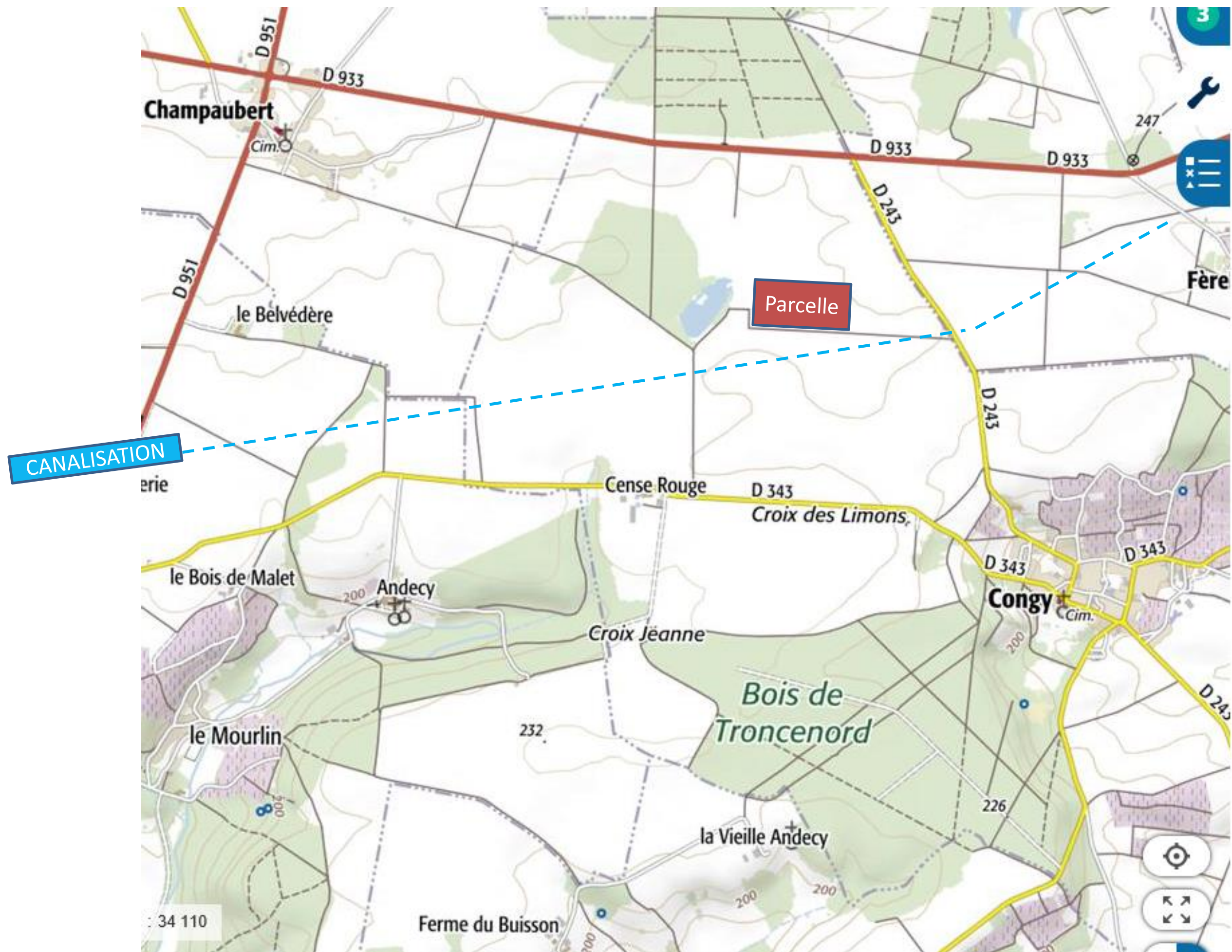


Numéro de la Parcelle	Critères						TOTAL
	Epicentre du projet (Limiter les flux de camion)	Proximité de la canalisation (attention à la zone d'exclusion, prévention des risques lié à la proximité de la canalisation)	Eloignement du voisinage (limitation des impacts sonores, visuelles et olfactif)	Eviter au maximum la traversée des villages par les tracteurs et camions	Intégration de l'unité dans son environnement (limiter l'impact faune et flore, déboisement, limiter les zone humides et covisibilité)	Maitrise foncière (possibilité d'achat du terrain)	
1	5	4	5	5	4	5	28
2	5	4	4	2	5	2	22
3	3	3	3	5	1	1	16
4	2	3	2	2	2	1	12
5	1	3	1	2	1	1	9
6	1	3	1	2	1	1	9
7	1	3	1	2	1	1	9
8	1	3	1	3	2	1	11

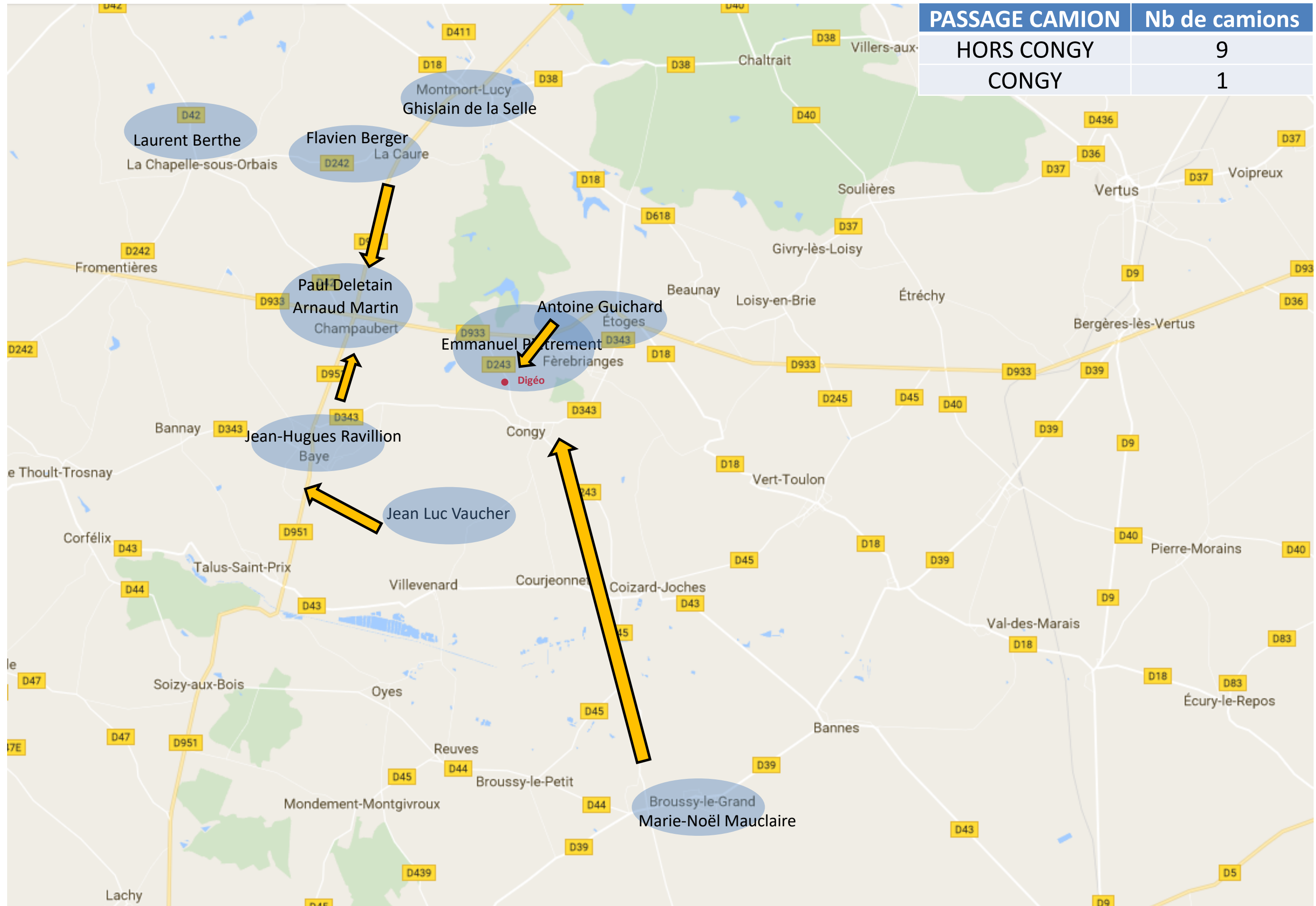
CARTE EPICENTRE DU PROJET



CARTE CANALISATION / PARCELLE



CARTE DES FLUX DES INTRANTS



CARTE DES DISTANCES DES HABITATIONS

VOISINNAGE (3KM)



Repère	Distance
1 (agriculteur du projet)	1150 m
2	1540 m
3	2140 m
4	1850 m
5	2400 m
6	2500 m
7	2850 m

CARTE DES PARCELLES DE DISTRIBUTION DES DIGESTATS

